

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.										
Arrivées à		Départs de		Arrivées à						
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.		6 h. 35 ^m matin.		8 h. 42 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 19 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.	12 h. 38 ^m matin.	11 h. 45 ^m soir.
5 h. 1 ^m soir.		12 h. 55 ^m soir.		2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 10 ^m soir.	5 h. 45 ^m soir.	4 h. 39 ^m matin.
10 h. 47 ^m »		5 h. 45 ^m »		7 h. 40 ^m »	9 h. 27 ^m »	9 h. 55 ^m »	—	4 h. 44 ^m matin.	11 h. 7 ^m »	2 h. 30 ^m soir.

Train de marchandises régulier :	Départ de Cahors — 5 h. 4 ^m matin.	Train de foire.	Départ de Libos. — 7 h. 10 ^m matin.
	Arrivée à Cahors — 8 h. 56 ^m soir.		Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 ^m matin.

Cahors, le 12 Décembre.

Le budget de 1883.

Hier lundi, s'est ouvert devant la Chambre le grand débat sur le budget extraordinaire de 1883.

Cette discussion si attendue aura une importance particulière. Elle doit avoir pour but de dissiper la confusion faite sur notre situation financière par les assertions contradictoires que l'on connaît.

En prévision de l'ouverture de ce débat, la commission du budget s'est réunie hier pour régler l'ordre de la discussion. Il a été convenu que celle-ci serait inaugurée par un grand exposé de M. Ribot, rapporteur général. Le ministre des finances interviendra ensuite.

Les orateurs prévus, en dehors des représentants de la commission et du gouvernement sont : MM. Germain, Allain-Targé, Edouard Lockroy et Rouvier, du côté républicain, et Haëntjens du côté de la droite.

En dehors de la discussion générale il y aura un débat particulier sur le budget extraordinaire des travaux publics auquel prendront part MM. Wilson, Sadi-Carnot, et le ministre des travaux publics.

Au Sénat, la discussion sur le budget extraordinaire des travaux publics viendra probablement le 16 ou le 18. Elle sera particulièrement intéressante. Elle mettra, en effet, en présence, les promoteurs de grand système de travaux publics inauguré en 1879, M. de Freycinet pour la partie technique et M. Léon Say pour la partie finances. M. Léon Say compte choisir cette occasion pour s'expliquer en détail et répondre aux critiques que sa dernière publication sur la situation financière de la France a sou-

levé dans la presse et dans le Parlement.

La droite du Sénat compte aussi prendre part à ce grand débat ses deux principaux orateurs, pour la partie économique, MM. Bocher et Buffet, se proposent d'intervenir.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 9 décembre.

M. de Durfort de Civrac. — Je déclare que le budget de 1883 se solde en déficit, et qu'il s'y adjoint un déficit de cent millions à l'exercice actuel ; exclus de la commission du budget, les membres de la droite refusent de prendre la responsabilité de voter le budget ; ils déclarent devant le pays que les finances de l'Etat sont en péril (exclamations et rires), s'il n'y est apporté un profond remède. (Bruit).

M. Jolibois. — Le refus du budget est un acte révolutionnaire auquel moi et quelques-uns de mes amis de la droite ne pouvons nous associer.

La Chambre renvoie à lundi la discussion du budget ordinaire.

Il est procédé au scrutin sur l'ensemble du budget extraordinaire.

A la majorité de 454 voix contre 46 sur 500 votants l'ensemble du budget est adopté.

SÉNAT

Séance du 9 décembre.

M. Fallières, ministre de l'intérieur dépose :
1^o Un projet de loi portant ouverture d'un crédit d'un million pour secours aux populations éprouvées par les inondations ;
2^o Un projet de loi portant que les funérailles de M. Louis Blanc, député de la Seine, seront faites aux frais de l'Etat.

Sur la demande du ministre, l'urgence est prononcée pour ces deux projets et ils sont renvoyés à la commission des finances.

M. Tirard, ministre des finances, dépose le projet de loi portant fixation du budget des dépenses et des recettes pour l'exercice 1882.

Le projet est renvoyé à la commission des finances.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Fresneau sur la circulaire de M. le ministre de l'instruction publique aux préfets en date du 2 novembre.

M. Fresneau. — La circulaire de M. le ministre en date du 2 novembre a pour but de supprimer dans les écoles primaires les emblèmes religieux.

M. le ministre, embarrassé, parce qu'il n'avait pas de loi, a permis à chaque préfet d'en faire une dans son département.

M. le garde des sceaux disait l'autre jour que l'on peut enlever administrativement des prétoires de la justice les emblèmes religieux. C'est la même théorie que je signale dans la circulaire de M. le ministre de l'instruction publique.

Ce n'est pas à un prétendu cléricisme qu'on en veut, mais à la religion elle-même ; c'est elle qu'on poursuit.

M. Duvaux, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. — La circulaire est parfaitement conforme à l'esprit de la loi du 28 mars.

C'est une loi de tolérance et de conciliation et elle est bien mal comprise.

La circulaire n'a pas été jusqu'ou la loi lui permettait d'aller, et, à ce point de vue elle aurait dû, peut-être, être approuvée sur les bancs où elle est attaquée aujourd'hui ; le gouvernement n'a pas voulu, en effet, supprimer immédiatement, les emblèmes partout où il pouvait les supprimer.

Il y a mis de la modération et de la réserve, d'où vient donc la violence avec laquelle on l'attaque ? Le ministre n'a pas voulu légiférer, comme on la prétendu. En vertu de quelle loi les crucifix existent-ils dans les écoles ? Ils s'y sont introduits à la suite de la loi de 1850 ; le gouvernement avait donc le droit de faire ce qu'il a fait, et de le faire par simple mesure administrative.

M. Fresneau. — Je dépose l'ordre du jour suivant :

Voix à gauche. — L'ordre du jour pur et simple !

M. le président. — L'ordre du jour pur et simple a la priorité.

L'ordre du jour pur et simple est adopté par 164 voix contre 96.

M. Malens lit un rapport sur un projet de loi portant demande d'un crédit de un million de francs pour venir en aide aux inondés. A l'unanimité, la commission propose l'adoption du projet.

M. de Gavardie. — On pourrait donner davantage si le gouvernement républicain ne se livrait pas tous les jours à d'aussi folles prodigalités.

Le projet de loi est adopté au scrutin, à l'unanimité de 263 votants.

M. Dauphin donne lecture d'un rapport sur le projet de loi portant ouverture d'un crédit de 40,000 fr. pour célébrer, aux frais de l'Etat, les obsèques de M. Louis Blanc.

La discussion immédiate est votée.

M. Baragnon. — Pour nous, les obsèques d'un citoyen ne devraient être célébrées aux frais de l'Etat que quand il a rendu au pays des services indiscutables. M. Louis Blanc a pu en rendre à un parti, mais ce parti n'est pas la France.

M. de Lorgeril. — Le 15 mai 1848, M. Louis Blanc est venu à la tête du peuple pour envahir l'Assemblée. (Bruits divers).

M. Corbon. — C'est une erreur, je présidais l'assemblée ce jour-là. M. Louis Blanc était à son banc.

M. de Lorgeril. — Il y a un jugement !

M. Baragnon. — Je demande la parole. (Aux voix !) Je n'ai pas voulu discuter les opinions de M. Louis Blanc, j'ai voulu dire ce que j'ai dit en mon nom et au nom de mes amis.

M. Testelin. — Je ne félicite ni vous, ni vos amis.

Le projet est adopté au scrutin par 142 voix contre 87.

M. Dauphin dit que la commission des finances ne pourra déposer le rapport sur le budget que mardi.

Le Sénat décide qu'il se réunira en séance publique mardi prochain.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(4) du 12 Décembre 1882.

LES COUPS DE FOUDRE

Par CHARLES FRED

Omnia vincit amor

L'amour de Léonora pour le prince triompha de ses scrupules.

Il éclatait comme une belle fleur, ne permettant ni doute ni hésitation.

Il s'aimèrent. Ces simples mots en disent plus long que tous les récits mis sous les yeux du lecteur.

Se mêlant fort peu aux plaisirs mondains, ils vivaient en eux, heureux de cette solitude à deux dont le charme est inénarrable.

Ils furent soulevés de terre ; une atmosphère nouvelle les pénétra de toute part, les enveloppant dans la splendeur du premier amour.

Léonora prit sur elle de rompre avec le comte ! Elle y mit toute sa grâce, cette merveilleuse souplesse qui naît spontanément dans l'esprit de la femme, lorsqu'il s'agit de défendre celui qu'elle aime ! Elle invoqua comme excuse les mystères du cœur humain, se montra ignorante de tout en fait d'amour, et devint si éloquente que le but poursuivi

par elle fut dépassé.

Plus elle voulait faire sentir que ce mariage eût été un malheur pour lui et pour elle, plus l'amour de Sforza s'enfonçait dans son cœur, avivé par toutes les tortures de la jalousie. Cet homme, affolé par son ardente passion, sentit la haine sourde de son cœur.

C'est une loi naturelle : il n'y a qu'un pas de la haine à l'amour.

D'une minute à l'autre, la haine que Sforza ressentait transformée sa nature intraitable : de violent, il se fit souple. se replia sur lui-même comme un tigre dont il prit les allures félines, afin d'atteindre plus sûrement ses victimes. Pour endormir Léonora, il lui dit ces paroles :

— Je sais par expérience qu'on ne commande pas à ses passions. S'il en était autrement, je devrais vous haïr. Madame ! Vous avez fait à mon cœur une blessure inguérissable, je veux arracher cet amour qui s'est infiltré dans tout mon être, il m'humilie et me rend malheureux. Vous avez été bien imprudente en irritant une passion telle que la mienne. Priez afin que j'arrive à oublier. Un sombre regard jaillit de sa prunelle. Priez pour vous ! Priez pour moi !

IV

Le prince se décida à enlever sa jeune femme le jour du mariage ; il voulait jouir

en avare de son trésor, et résolut de parcourir avec Léonora les différentes villes d'Italie.

Depuis longtemps déjà l'Italie n'avait plus de mystère pour lui ; il connaissait jusqu'à la moindre ruine célèbre, jusqu'au plus petit tableau de maître enfoui souvent dans une modeste église de village.

Ayant vu ce pays en touriste, il voulait le revoir avec elle, l'initier à tous les chefs-d'œuvre amoncelés autour d'eux ; il se faisait une fête d'entendre les cris d'admiration qui s'échapperaient des lèvres de sa compagne, à toutes ces révélations du grand art.

Ils ne suivirent pas d'itinéraire, s'arrêtant devant les sites qui les attiraient, sans but déterminé, sans souci du lendemain.

Ce fut un voyage enchanté. Les heures s'écoulaient pour eux, rapides, ensoleillées.

Il fallut cependant songer à regagner Florence ; une joie profonde envahissait le cœur du prince ; vivre à deux dans un palais qu'il aimait, où chaque objet parlerait à son âme, réalisait le plus beau rêve de sa vie.

Florence était une ville merveilleuse ; tous ceux qui ont séjourné dans ses murs en ont emporté un souvenir inoubliable.

Que de splendeurs jetées à profusion pour le plaisir des yeux ! quel bel ensemble ! quels adorables détails ! Tout cela vit et palpite, tranchant par des oppositions violentes, qui attirent et retiennent.

Les trésors artistiques agglomérés dans cette ville ne peuvent se compter.

Ses palais en contiennent qui ont un prix inestimable. Galeries publiques et galeries privées rivalisent aux yeux éblouis des connaisseurs, étalant les noms des peintres et des sculpteurs, les géants de l'école italienne.

Les palais, d'une teinte sombre, uniforme, d'un aspect imposant, massifs et simples, sans portiques, sans colonnades, affectant au loin la forme de petites citadelles, s'enlèvent violemment sur la ville ensoleillée.

Ces évocations du moyen âge conservent un caractère de grandeur qui impose le respect ; elles émergent au milieu de la gaieté générale, rappelant aux oublieux les époques lointaines où la vie avait un relief si original.

V

La campagne autour de Florence est admirable.

Sur la hauteur, c'est Fiesole, San Miniato, les jardins de Boboli (une orgie de verdure, de citronniers, d'amandiers, de grenadiers en fleurs), tout le charme provocant des éclosons du Midi.

Le palais du prince Salviati était situé près de la place Della Signora, qui rivalise de renom avec la place Saint-Marc. Des fenêtres du palais largement ouvertes, on voyait surgir une foule de clochers, piquant de leurs flèches d'or tous les recoins de la ville.

(A suivre).

Revue des Journaux

Le XIX^e Siècle espère que l'administration résistera au vœu du conseil municipal de Paris tendant à donner le nom de Louis Blanc à la rue Royale.

Le Parlement estime qu'il serait étrange que la capitale de la France eût une rue Louis Blanc, quand elle n'a pas encore de rue Thiers.

Le Journal des Débats loue l'œuvre de Mgr Lavignerie en Tunisie et il ajoute que si l'on trouve excessive et abusive l'influence que le cardinal a prise en Tunisie, il n'y a qu'à faire plus et mieux que lui.

L'Indépendance Française constate que la criminalité est proportionnelle au nombre des illettrés et quoiqu'on en dise, ajoute-t-elle, le développement de l'instruction primaire, telle que l'organise la loi nouvelle, aura pour effet de réduire le nombre des criminels en diminuant celui des ignorants.

Le Soleil, discutant le budget sur ressources extraordinaires dit. Il est évident que nous nous trouvons en présence d'un budget d'expédients. On prend de l'argent un peu partout, on épuise toutes les disponibilités, on escompte même l'avenir.

Le Journal des Débats publie la note suivante :

Dans son discours prononcé à la Chambre des députés sur les chemins de fer de l'Etat, M. Raynal a produit des chiffres très inexacts et il a prétendu sans preuve que les chiffres publiés par M. Léon Say ne sont pas conformes à la vérité.

Il faut espérer que la discussion sera reprise et qu'on ne se refusera pas à voir les choses comme elles sont.

Informations

M^e LACHAUD.

Une grande voix vient de s'éteindre au Palais. M^e Lachaud est mort samedi soir à sept heures, emporté par l'attaque de paralysie dont il avait été atteint il y a près d'une année.

Peu de noms furent aussi populaires que le sien. C'est que, pendant plus de quarante ans, il fut mêlé à toutes les grandes causes criminelles.

C'est d'abord l'affaire Lafarge, dans laquelle il avait sollicité l'honneur de venir s'asseoir à côté de Paillet, le défenseur de l'accusé devant la cour d'assises de la Corrèze.

Peu de temps après, il plaidait l'affaire Marcellange.

En 1843, M^e Lachaud arrivait à Paris, et aussitôt il figurait dans les grands débats d'assises. Qui ne se rappelle l'affaire du comte et de la comtesse de Bocarmé, accusés d'empoisonnement, dans laquelle il plaida pour la comtesse ; l'affaire de M^{me} Lemoine, poursuivie avec sa fille pour infanticide ; l'affaire du docteur Lapommerais ; l'affaire de Troppmann, à qui l'avocat, vivement supplié par l'accusé, ne crut pas devoir refuser l'appui de sa parole ; le procès du maréchal Bazaine, et, tout récemment encore, les procès pour ainsi dire jumeaux, de Marie Bière et de M^{me} de Tilly.

Il y a trois semaines, environ, l'illustre avocat voulut revoir le Palais. Il y vint, appuyé sur le bras d'un ami, et son apparition émut douloureusement ses confrères. On sentait que la vie s'échappait de cette puissante organisation qui avait, pendant près d'un demi-siècle, résisté aux fatigues les plus accablantes de la profession.

L'état de M. Gambetta, dit Paris, est très satisfaisant.

La cicatrisation est complète dans l'intérieur de la plaie et commence à se faire aux deux orifices.

Le Voltaire confirme ces renseignements en ajoutant que M. Gambetta a eu une longue entrevue avec M. Spuller.

LES OBSÈQUES DE LOUIS BLANC

Les obsèques de Louis Blanc, devant, selon toutes probabilités, avoir lieu aujourd'hui mardi, la Chambre ne siègera pas ce jour là afin de permettre à ceux de ses membres qui voudraient accompagner l'historien de la révolution, de se joindre au cortège.

Le président de la Chambre et les ministres

doivent assister à ses obsèques qui vont donner lieu à une imposante manifestation.

L'Union républicaine du Sénat s'est réunie hier et a décidé de se faire représenter aux obsèques de M. Louis Blanc. En outre, elle a décidé de demander aux autres groupes républicains du Sénat de s'associer à cette démonstration.

Paris, 11 décembre.

Un train de voyageurs a été bloqué par la neige dans les Alpes et le Dauphiné.

Au meeting, salle de Rivoli, Félix Pyat a demandé l'abrogation de la loi sur l'internationale.

M. Grévy a fait sa visite hier au prince de Nicolas de Russie.

Les inondations.

Paris, 11 décembre.

La baisse des eaux, s'est encore accentuée la nuit dernière. Elle était ce matin de 22 centimètres ; elle est, à l'heure actuelle, d'au moins 30 centimètres.

Voici les cotes des ponts de Paris :

Au pont d'Austerlitz	6 m. "
— Neuf	6 40
— de la Tournelle	5 62
— Saint-Louis	5 68
— Grenelle	5 70

Tous les dangers ultérieurs semblent donc conjurés, car la Marne baisse assez rapidement.

La porte d'Issy a été rendue à la circulation ce matin, à 9 heures.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

Nous apprenons que M. Sauvage, caissier de la succursale de la Banque de France, à Cahors, vient d'être appelé, au même titre, à la succursale du Puy.

M. Sauvage, depuis quelques années dans notre ville, avait conquis l'estime et la considération générale par le charme de ses relations comme hommes du monde et son exquise urbanité envers le public appelé par les affaires à la Banque.

Aussi son départ laissera-t-il des regrets sincères dans la société cadurcienne, regrets hautement exprimés par la presque unanimité du Conseil d'administration de la succursale de Cahors, aussitôt que la nouvelle a été connue.

De telles marques de sympathie sont bien flatteuses pour M. Sauvage qui voit du reste son zèle et son aptitude exceptionnellement récompensés par l'administration supérieure de la Banque de France qui, après quelques mois à peine d'exercice, l'envoie en avancement.

M. Jean-Antoine Lugan.

M. Lugan, l'honorable doyen des notaires de Cahors, membre du conseil d'administration de l'hospice, est mort dimanche à l'âge de 68 ans.

Ce matin une foule nombreuse accompagnait la dépouille mortelle de cet honnête homme à sa dernière demeure. Le deuil était conduit par son gendre M. Talou, avoué, conseiller général du Lot. Au cimetière, M. Costes, au nom de la compagnie des notaires, a prononcé les paroles suivantes empreintes d'une sincère émotion :

« Permettez-moi, Messieurs, en l'absence d'une voix plus autorisée, de venir sur le bord de cette tombe rendre un dernier hommage à l'homme intègre, au notaire parfait, à l'administrateur intelligent, à l'excellent père de famille, dont nous accompagnons à leur dernière demeure les dépouilles mortelles.

Et d'abord, que pourrai-je vous dire sur l'homme public que nous pleurons. Notaire depuis plus de 35 ans, tous ceux qui l'ont connu, tous ceux qui l'ont approché, ont pu apprécier l'aménité de son caractère, la justesse de son jugement, le zèle ardent qu'il apportait dans les nombreuses affaires qui

lui étaient confiées. Combien de familles ont trouvé en lui le médiateur paisible et désintéressé de leurs querelles intimes ! Avant tout, homme de paix, et de conciliation, M. Lugan savait par sa longue expérience des affaires, ramener la bonne intelligence là où les intérêts avaient jeté la discorde.

L'affabilité de ses relations, la loyauté de son caractère, la délicatesse qu'il apportait dans ses fonctions, et surtout sa modestie, le faisaient rechercher et aimer de tous ; aussi ses collègues lui ont-ils témoigné la haute estime qu'il leur inspirait en le nommant Président de la chambre des notaires de l'arrondissement. Ils savaient que nul ne pouvait mieux remplir de si nobles fonctions. En effet, survenait-il dans les rapports d'affaires un de ces incidents, inhérents à la vie humaine, pouvant froisser la susceptibilité d'un ou plusieurs confrères, on était sûr de trouver en lui le conciliateur par excellence, et par sa connaissance approfondie des hommes et des choses, il arrivait toujours à effacer toute trace de mésintelligence. C'est pourquoi, je crois pouvoir affirmer ici, et je suis sûr d'être en cette occasion l'interprète de tous mes collègues, que la mort de cet homme de bien laissera parmi nous un grand vide qu'il sera difficile de combler.

Vous parlerai-je maintenant de M. Lugan comme administrateur ? D'autres plus autorisés et plus compétents rempliraient mieux cette mission, mais qu'il me soit permis de dire que là où la confiance et l'estime de ses concitoyens l'avaient appelé, soit comme maire ou simple conseiller municipal, soit comme membre de l'assistance judiciaire, soit encore comme vice-président de la commission administrative de l'hospice dont il faisait partie depuis 1843, c'est-à-dire depuis 40 ans, il s'est toujours montré plein d'abnégation, ne recherchant que l'intérêt du bien public, n'ayant d'autre souci que le soulagement des pauvres ; en un mot on peut dire qu'il a toujours rempli ces fonctions avec un zèle rare et un dévouement sans bornes.

Si nous touchons maintenant à l'homme privé, que de trésors d'amour et d'affection nous trouvons dans cet excellent cœur de père ! Qui ne connaît la vénération profonde qu'il avait vouée et qu'il a conservée jusqu'à son dernier soupir pour sa fille chérie ! De quelles tendresses, de quel amour filial n'a-t-il pas entouré jusqu'à ses derniers moments ce bien-aimé petit-fils, cette image de sa fille à jamais regrettée ! Combien grande était aussi l'affection qu'il portait à son cher gendre ! Il n'était heureux et content qu'au milieu des siens où son cœur pouvait s'épancher librement, sûr et certain qu'il faisait la joie du foyer domestique.

Je vous plains cher enfant, et vous cher ami ; vous n'aurez plus auprès de vous celui qui vous chérissait, qui vous adorait, et dont toutes les pensées étaient pour vous. Nous aussi, nous faisons une perte cruelle. Nous n'aurons plus l'ami dévoué, le conseil éclairé qui, dans aucune occasion, ne nous faisait défaut.

Mais son souvenir restera gravé dans nos cœurs ! son exemple sera toujours présent à notre esprit, et nous nous efforcerons de suivre dans la carrière où il s'est éteint en vrai chrétien, les traces de ses vertus.

Adieu, cher et honoré Maître, reçois de nouveau le témoignage de nos regrets les plus douloureux. »

TRÉSORERIE GÉNÉRALE.

Depuis que M. Dardenne est à la tête de la Trésorerie générale du Lot, des améliorations de toute sorte se produisent à la satisfaction des employés et du public qui, périodiquement, se presse aux guichets de la Recette. Il est de fait que jusqu'ici, employés et clients étaient reçus au milieu d'un dénûment peu fait pour réhausser le prestige des caisses publiques. Les bureaux mal aérés, mal éclairés suintaient la misère sur les murs noirs et les planchers joints ; et nous plaignions sincèrement ceux qui étaient obligés, dix heures durant, de vivre dans ces lieux, aussi bien que les personnes que leur situation forçait à stationner dans ce couloir obscur qui servait de salle d'attente.

Aujourd'hui la transformation est complète, tout le local de la Trésorerie est restauré à neuf. Bureaux et caisse sont disposés simplement avec goût, et un confortable suffisant a remplacé les délabrements peu fait pour inspirer la confiance.

Un bon chef de service doit assurer le bien être de ses collaborateurs avant le sien propre ; c'est ce que M. Dardenne, nous l'en félicitons, a parfaitement compris.

Société nationale d'assistance POUR LES AVEUGLES TRAVAILLEURS

Deux de nos compatriotes, M. Péphau, directeur de l'hôpital des Quinze-Vingts, et M.

Fieozal, médecin en chef de cet établissement, se sont mis à la tête d'une Société d'assistance pour les aveugles dont le but est « d'arracher à la misère plus de 23,000 aveugles, en leur donnant une instruction capable de les rendre aptes à se rendre utiles, à pouvoir travailler. »

C'est, comme on le voit, une œuvre essentiellement humanitaire qu'il est du devoir à tous de seconder. Aussi, nous empressons-nous de la recommander à nos lecteurs en les engageant à contribuer selon leurs moyens, au soulagement de si grandes infortunes.

1^{re} Liste de souscription :

MM. Graux, préfet du Lot.	100 fr.
G. Cambres, prés. du Conseil gén.	50
Ch. de Verninac, vice-président du Conseil général, à Sarrazac	50
P. Dufour, membre du Cons. gén., (Cahors), Montat,	50
Duphénéux, id. Cajarc,	50
Brugalières, id. St-Den. Catus,	10
Roques, id. Laburgade,	10
Demeaux, id. Puy-l'Evêque,	10
Talou, id. Cahors,	10
Pradines, id. Limogne,	10
Bergon, id. Luzech,	10
Relhié, id. Cahors,	10
Caviolle, sec. gén. à la préf. du Lot,	10
Renoux, chef de div. id.	5
Lanteirès, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Cahors.	10
René Deloche, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Cahors,	10
De Faudois, directeur des contributions indirectes, Cahors,	10
Vayssié, cons. des hypoth., id.	10
Couvrat, ing. des p. et ch., id.	10
Halouchery, dir. des tabacs, id.	10
Tarneaud, dir. de l'enreg. id.	10
Bédorez, insp. d'Académie, id.	10
Viguerie, cons. de préfet., id.	10
Combarieu, archiv. du Lot, id.	5
Sirech, maire de Cahors, id.	20
Dalat, recev. de l'Enregist., id.	5
Marcenac, docteur, id.	5
Bourseuil, direc. des postes, id.	5
La Borde, proc. de la Rép., id.	20
Guiraudies, chef de div., id.	5
Lartigue, id. id.	5
Bro, sous-chef id. id.	5
Mazières, avoué, id.	10
Costes, notaire, id.	5
De Gavardie, dir. des C. dir., id.	10
La commune de St-Matré, s. an.	12
Calmeille, maire de Cazals,	5
Longé, J.-B., adjoint, à Cazals,	2
Barrière, percepteur à Cazals,	2
Castang, agent-voyer, à Cazals,	2
Total	538 fr.

Nous rappelons qu'en exécution de la loi du 3 juillet 1877, du décret du 2 août suivant et des instructions de M. le ministre de la guerre, du 20 octobre dernier, le recensement général des chevaux, juments, mules et muets de tout âge aura lieu dans les communes, par les soins des maires, avant le 16 janvier 1883.

L'inscription des animaux sera faite à la Mairie avant le 1^{er} dudit mois de janvier, d'après les déclarations des propriétaires, en nom particulier ou collectif sans aucune distinction ni exclusion.

L'âge indiqué sera celui que les animaux auront en 1883.

Nous rappelons également qu'aux termes de l'article 52 de la loi du 3 juillet 1877, les propriétaires de chevaux, juments, muets ou mules qui n'auront pas fait cette déclaration seront passibles d'une amende de 25 à 1,000 fr. et ceux qui auront fait sciemment une fausse déclaration, seront frappés d'une amende de 50 à 2,000 fr.

Dans les régions ministérielles, il est question de supprimer les réceptions officielles du premier janvier.

On dit qu'il est inexact que les aumôniers doivent être supprimés dans les hôpitaux de Paris à compter du 1^{er} janvier prochain.

L'ouverture de la chasse sera désormais fixée par un arrêté ministériel et non plus par les préfets. On aurait aussi l'intention de faire abaisser le prix des permis de chasse.

Nous lisons dans le Gourdonnais :

Jeudi dernier vers huit heures du soir, un incendie dont on ignore la cause s'est déclaré dans une maison appartenant au sieur Vargues (Emile), fabricant de chandelles, et actuellement

occupée par M. Alméras, marchand de vins. Les pertes subies par le propriétaire, évaluées à 4.700 fr., sont couvertes par une assurance; celles du locataire, qui n'était pas assuré, s'élèvent à 360 francs environ.

Université de France

ACADÉMIE DE TOULOUSE

LYCÉE DE CAHORS

Le public est prévenu que le **Judi 21 décembre 1882**, il sera procédé, à deux heures de l'après-midi, dans une des salles du Lycée, à l'adjudication des fournitures ci-après :

Pain; Viande; Épicerie; Bois de chauffage.

Les personnes qui voudront concourir à cette adjudication, pourront prendre connaissance des cahiers des charges à l'Economat du Lycée, tous les jours (Dimanches exceptés) de 9 heures à 11 heures du matin et de 2 heures à 4 heures du soir.

Les soumissions devront être établies sur papier timbré de 60 centimes et déposées à l'Economat le **mercredi 20 décembre**, avant 4 heures du soir.

Des modèles de soumissions sont tenus à la disposition des personnes qui désireront prendre part à l'adjudication.

Le Procureur du Lycée,

BRÉHIER.

Vu :
L'Inspecteur d'Académie,
G. LAUNOY.

Variétés

Notice sur les anciennes Mosaïques
TROUVÉES A CAHORS.

Les historiens et chroniqueurs nous apprennent que la ville de Cahors, anciennement *civitas Cadurcorum* ou *Divona des Cadurci*, a été sous la domination des empereurs romains une puissante colonie latine, très-avantageusement située dans un repli de la rivière du Lot, et comptant environ 70,000 habitants. — Il y avait un pont solide sur le Lot et un théâtre assez vaste pour contenir, suivant l'usage des Romains, le quart de la population totale de la ville. Près de ce dernier édifice, dont les restes ont complètement disparu en 1868, existait aussi un magnifique établissement de thermes ou bains publics, alimentés par l'eau d'un aqueduc long de 32 kilomètres, dont certaines parties étaient aussi remarquables que le célèbre pont du Gard.

De ce dernier établissement il ne reste plus qu'un portail connu dans le pays sous le nom de *Temple de Diane*.

On comprend qu'une ville qui renfermait dans son sein des bâtiments publics si considérables devait aussi contenir un grand nombre de riches maisons particulières, principalement dans les rues plus rapprochées des thermes ou du théâtre, où l'on a trouvé effectivement plusieurs de ces belles mosaïques gallo-romaines qui sont l'objet du présent travail.

Mais avant d'arriver à la description spéciale de ces précieux vestiges, disons quelques mots sur un événement historique important qui a contribué peut-être à la bonne conservation de quelques-unes de ces mosaïques. — L'année 573 ou 574 de notre ère, dans une guerre entre les rois mérovingiens, le farouche Théodebert, fils de Chilpéric 1^{er}, amena ses hordes sauvages dans le Quercy, qui était l'apanage de la reine Brunehaut, ennemie mortelle de sa rivale Frédégonde. La ville de Cahors prise et saccagée par ces barbares, fut en quelque sorte complètement anéantie, mais les belles mosaïques de ses édifices, recouvertes par une couche épaisse de cendres, de charbons et de débris, se sont conservées presque intactes jusqu'à nos jours.

Au reste, la ville elle-même, rebâtie au septième siècle, principalement par les soins de son illustre évêque Saint-Géry, changea de position et se porta vers l'est, où se trouvait l'église cathédrale. Peut-être ce changement avait-il pour but de rapprocher la nouvelle ville du pont sur le Lot, qui semble avoir été construit en dehors de la colonie romaine de *Divona*. Quoi qu'il en soit, les ruines des principaux édifices de la ville ancienne se trouvèrent *extra muros*

de la cité du moyen âge. Mais l'emplacement abandonné par la bourgeoisie, a été peu à peu occupé par les établissements monastiques. Les Carmes, les Cordeliers, les Hospitaliers, remplacés ensuite par les Chartreux, les Augustins et les dames de Sainte-Claire ou Minorettes, s'établirent sur l'emplacement de la ville gallo-romaine et, en cherchant à défricher les terrains couverts de ruines et de débris, découvrirent peu à peu un grand nombre d'antiquités dont nous ne parlerons pas ici, étant obligé de nous borner à la spécialité des mosaïques.

Les travaux d'art de cette espèce ont, au reste, attiré de bonne heure l'attention des savaux du pays. Guillaume Benedicti, un des plus illustres jurisconsultes de la fin du quinzième siècle et professeur de l'Université de Cahors, dont l'enseignement attirait un grand nombre d'étudiants, non-seulement du midi de la France, mais même des royaumes d'Aragon et de Valence, dit, dans une digression de l'un de ses ouvrages, que dans sa ville natale on rencontre presque tous les jours au milieu des ruines de l'antique *Divona*, dans les jardins, dans les vergers, dans les terres labourées, des mosaïques admirables, *opus tessellatum*, avec quelques restes plus ou moins informes de colonnes, de statues, de lampes sépulcrales, d'ornes funéraires, etc., et cela principalement dans tous les terrains situés derrière les enclos des Chartreux et des Minorettes jusqu'à la rivière du Lot.

Sire Goyon de Maleville, autre auteur quercinois, indique même dans sa chronique manuscrite du seizième siècle, les endroits dans lesquels on a trouvé, de son temps, les mosaïques anciennes les plus remarquables. Ces découvertes ont été faites dans le quartier voisin du magnifique pont Valentré, l'une chez un riche particulier de l'époque, M. Pierre de Regagnac, doyen du barreau du présidial et syndic du pays de Quercy, et l'autre dans un grand jardin que l'évêque de Cahors, Antoine de Saint-Sulpice, légua aux Capucins par son testament daté du 17 janvier 1599.

On ignore quel était le sujet de la première de ces mosaïques. Quant à la seconde, la tradition dit qu'elle représentait une Vénus dans toute sa beauté accompagnée d'un cortège de nymphes en costume très-primitif. Cela fut considéré, sans doute, par les Révérends Pères Capucins comme un mauvais tour du démon, et la mosaïque fut brisée en mille morceaux, ce qui est peut-être une grande perte pour l'histoire de l'art de l'époque gallo-romaine.

Personne ne s'occupait probablement à cette époque à ramasser et à conserver les objets antiques, surtout les mosaïques si fragiles de leur nature. On les regardait la bouche béante, et on les abandonnait à l'action destructive du temps, si même on ne se mettait pas à les détruire avec ce malin plaisir que les enfants ont à détruire leurs plus beaux joujoux.

(A suivre).

J. MALINOWSKI.

(Extrait du Bulletin de la 8^e réunion des sociétés des Beaux-Arts à la Sorbonne).

THÉÂTRE DE CAHORS

Mardi, 12 décembre.

Est-ce une illusion de nos sens abusés ? Il nous semble pourtant que depuis quelques représentations les bancs rembourrés du Paradis sont plus et mieux garnis. Arrius nous fait des prosélites ? Toujours est-il que plusieurs hommes graves, revêtus de fonctions importantes, membres de la Commission du théâtre, tenant dans leurs mains la destinée de M. Philibert et de ses pensionnaires, ont pris place à nos côtés avec ce sourire protecteur qui sied aux dépositaires de pouvoirs quelconques... Bref, le règne du Paradis commence, nous en avons bon espoir.

Mardi, nous avons entendu M. Delmar rugir dans le *Lion Amoureux* sous les traits d'Humbert. M. Delmar a du jeu, de la physionomie, de la diction. On pourrait lui reprocher un peu trop d'amphise et une trop grande propension à l'amour larmoyant, ce qui étonne chez un rude militaire comme Humbert; mais somme toute, M. Delmar tient bien son rôle dans le drame; attendons qu'il nous montre les finesses du comédien dans quelque bonne pièce de Sardou ou de Dumas.

M^{me} Phillis, dans le rôle de M^{me} de Maupas,

a montré toutes les ressources de son talent souple. De la mesure, du naturel et de la distinction, en voilà plus qu'il n'en faut pour enlever une salle et mériter les applaudissements.

M^{me} de G... sous le costume grec de *M^{me} Talien*, s'est révélée sous un jour nouveau : la beauté plastique. Nous comprenons fort bien qu'une si riche nature puisse émoustiller les lyres les plus frileuses, mais à une condition : c'est que, comme dans *Haydée*, « elle chante mais ne parle pas ». Les couplets de *Fleur de Thé* lui siéent mieux que les alexandrins de Ponsard. Chacun son genre du reste, et Thérèse célèbre dans la gaudriole, n'a jamais eu la prétention de détrôner Racine.

Passons en Chine. Bravo Philis ! Pour un *mandarin*, vous en constituez un des mieux réussis et des plus authentiques. C'était à poouffer de rire; aussi le public s'en est-il donné à cœur joie.

La vivandière nous dédommage de la Talien. M^{me} de G... a joué le rôle de *Césarine* avec tout le brio désirable et une voix comme peu de chanteuses d'opérette nous en ont fait entendre. Un peu plus d'aplomb dans la démarche et tout ira comme sur des roulettes.

Pinsonnet-Philibert est désopilant partout et toujours; pas dans *Fualdès*, par exemple.

Brrrrr, Fualdès, la Bancal, Bastide !... Voilà de quoi hanter les nuits noires, du plus sanglant des cauchemars. On jouait dimanche le drame de Rodez, et dès sept heures le théâtre était littéralement envahi par une foule haletante. Les femmes y dominaient comme aux exécutions capitales; le sexe faible aime les fortes émotions. La salle offrait un coup d'œil des plus pittoresques. Partout le comble, du parterre au paradis.

Les acteurs ont donné à l'interprétation de ce drame toute sa couleur locale et ont savamment ménagé l'horrible, de façon à ne pas amener des accidents parmi les spectateurs trop sensibles. Une personnalité nous a surtout frappé, c'est celle de la *Bancal*. Le rôle a été tenu à la perfection par M^{me} X... qui a soulevé, à plusieurs reprises, des applaudissements unanimes.

Ce que l'on remarque de plus en plus, c'est le soin de mise en scène, apporté par M. Philibert à ses représentations. La tenue des artistes est très-correcte, luxueuse même. Rarement, nous avons pu constater ce fait sur notre scène. C'est un progrès qu'il est bon de noter.

Da reste, M. Philibert paraît décidé à ne reculer devant aucun sacrifice pour conquérir ses droits de cité : On nous annonce pour prochainement, les débuts de deux nouveaux artistes, M. Burger, 1^{er} ténor d'opérette, et M^{lle} Merery, 2^e chanteuse légère.

POULLAILLER.

Spectacle du jeudi 14 décembre 1882.

Le Fils de Coralie

Comédie en 4 actes

On commencera par

LES SUITES D'UN PREMIER LIT

Comédie nouvelle en 1 acte

Dernières Nouvelles

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 11 décembre.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget des ressources extraordinaires.

M. Tirard, ministre des finances. — Je veux faire connaître la politique économique et financière du gouvernement, et mettre un terme aux appréciations malveillantes qui ont cours sur les finances de la République.

On a parlé de déficit à propos du budget ordinaire qui vient d'être voté; ce budget est celui qui fut présenté par M. Léon Say. La convention avec l'Orléans est la seule chose qui en diffère. Encore cette ressource n'est-elle qu'ajournée; elle ne peut dès lors créer un déficit.

Cependant la situation commande la prudence. Mais il ne faut pas oublier que le budget couvrira plus de 1,100 millions d'amortissement.

Dans ces conditions, il n'est pas permis de dire que les finances du pays ne sont pas prospères. En somme, le budget de 1883 n'excède pas les facultés du pays.

Parlant des grands travaux, l'orateur dit : La prudence commande d'échelonner les travaux. L'intérêt financier et économique du pays impose la plus grande modération dans leur exécution.

En terminant, M. Tirard déclare qu'il n'est pas inquiet, et que les finances de la France sont dans une très bonne situation.

M. Haentjens. — Je constate que le ministre donne raison aux critiques de l'opposition.

La situation est mauvaise; c'est un fait reconnu. Or, pour remédier à cet état de choses, on propose comme topique en système d'emprunt : la chose est grave et même dangereuse ! Le budget de 1883 aura 400 millions de plus à supporter que celui de 1882, et on l'a présenté avec 60 millions de moins. Les prévisions de la commission sont absolument inexactes.

A VENDRE
DES PLANTS DE VIGNE

(EN PÉPINIÈRE)

Tels que : **Plants de Méreau, Auxerrois** et autres *Plants du pays de première qualité*. La première pousse ayant au moins 50 centimètres.

S'adresser à **M. BELMON (Henri)**, propriétaire à Lalande, près Bélave (Lot).

Bourse de Paris.

Cours du 12 décembre.

Rente 3 p. %	80.10
— 3 p. % amortissable	81.80
— 4 1/2 p. %	109.10
— 5 p. %	114.75

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris 9 décembre 1882.

Judi, les spectateurs avaient relevé le 5 0/0 au-dessus de 115; ce cours avait été perdu dès le soir sur le marché libre et il n'a pu être répris que vendredi soir également sur le marché libre; la persistance des acheteurs à réaliser dès que l'on dépasse ce prix de 115 en rend la conservation difficile; le 5 0/0 fait en ce moment 114,95, le 3 0/0 80,60, l'amortissable 81,25.

La Banque de France est ferme à 5,470; les autres institutions de Crédit sont hésitantes, le Suez perd et regagne incessamment le cours de 2,400; le Gaz se tient de 1565 à 1575.

La spéculation pousse sans relâche l'Unifiée égyptienne; elle l'a portée à 364; on maintient le 5 0/0 Italien à 90, le 5 0/0 Turc à 42, la Banque ottomane à 752.

Les chemins sont restés lourds, le Lyon, à 1,580, le Midi, à 1,182, le Nord, à 1,895, l'Orléans, à 1,260. Les recettes de la 4^e semaine, ont été en partie supérieures, en partie inférieures, à 1881, sur les anciens réseaux des grandes Compagnies; l'augmentation a été de 103,411 fr. pour le Nord, de 45,062 francs pour l'Ouest de 91,470 fr. sur le Midi; il y a diminution de 188,848 fr. sur le Lyon, de 37,676 sur l'Est.

Sur le marché en Banque, les actions du *Petit Journal* et du journal la France sont toujours fermement tenues, de même que les obligations de la Société d'Ameublement et les titres du Gros Camionage de Paris, très rares sur le marché.

Le 82^e fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE, consacré au département des Basses-Pyrénées, est mis en vente par l'éditeur Jules Rouff.

On y trouve des renseignements très exacts sur ce département : situation, limite, nature du sol, cours d'eau, voies de communication, climat, culture, industrie, commerce, histoire, statistique, etc., etc.

Quatre gravures, dont la première hors texte, représentant des vues de Pau, de Biarritz, du Bouco à Bayonne, d'Orthez et enfin une excellente Carte du département, avec plan de Pau complètent un ensemble qui justifie l'immense succès obtenu par le grand ouvrage désormais populaire de V.A. MALTEBRUN.

SOCIÉTÉ NOUVELLE

DE BANQUE ET DE CRÉDIT

Société anonyme. — Capital : 20 millions

Siège social : 52, rue de Chateaudun, Paris

BONS A ÉCHÉANCE FIXE

Bons à 3 ans et au-dessus	6 1/2 0/0
Bons à 2 ans	6 1/4 0/0
Bons à 1 an	6 » 0/0
Bons à 6 mois	4 » 0/0

Intérêt payable

Tous les trois mois, au porteur, sur présentation de coupons à détacher du titre.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

Le Conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les actionnaires et obligataires de la Compagnie qu'il sera payé, à partir du 1^{er} janvier prochain, à titre d'acompte sur le dividende, à la caisse de la Compagnie, 5, rue Halévy, à Paris.

1^o AUX ACTIONNAIRES :

Par action nominative	fr. 20
Par action au porteur	fr. 19 41

2^o AUX OBLIGATAIRES :

Par obligation nominative	fr. 12 125
Par obligation au porteur	fr. 11 61

Le Président de la Cie générale Transatlantique,
EUGÈNE PÉREIRE.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit d'épandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES & ENFANTS
 rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :
REVALESCIÈRE
 Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueur, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelnuovo, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure No 98,714 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescience. LÉON PÉRELLÉ, Instituteur à Eynangas (Haute-Vienne).
 No 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans

de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure No 99,625. — Avignon. La Revalescience du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure No 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalescience qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. Biscuits DE REVALESCIÈRE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage : en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

BIBLIOGRAPHIE

JOURNAL DE L'AGRICULTURE fondé et dirigé par J.-A. Barral. (G. Masson, éditeur, 120 boulevard Saint-Germain, Paris). Un an, 20 fr. — Sommaire du No 711, du 2 décembre 1882 : — J.-A. Barral. Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre. — Partie officielle. — Prout, Laverrière. Culture profitable des terres fortes argileuses.

— Barral. Conférence sur le phylloxéra. V. (2 fig.). — Dumesnil. Plantes sans terre et avec terre. — Rohart. Les engrais à la ferme. — Cassé. Situation agricole dans l'Eure. — d'Eichthal. Sur la comptabilité agricole. — Saint-André. Le folletage de la vigne. III. — Prosper de Lafite. Le prix commercial des vins de Jaquez. — Sagnier. Société nationale d'agriculture de France. — Remy. Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles. — Leterrier. Bulletin financier. — Gravures noires : fig. 59, traitement d'une vigne par le sulfocarbonate de potassium; 60, traitement d'une vigne en plantation serrée.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal de voyages. — Sommaire de la 1144^e livraison (9 décembre 1882). — La Syrie d'aujourd'hui, par M. Lortet, doyen de la Faculté de médecine de Lyon, chargé d'une mission scientifique par M. le Ministre de l'Instruction publique. — Texte et dessins inédits. — Treize gravures de Taylor, G. Garen, E. Ronjat, H. Catenacci et Barclay. — Bureaux à la librairie Hachette et Co, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. Sommaire de la 523^e livraison (9 décembre 1882). TEXTE : Les millions de la tante Zézé, par J. Girardin. — Le jeu de colimaillard, par Frédéric Dillaye. — Les emprunts d'état, par Albert Levy. — L'enfant d'Urbino, par Ouida. — Matus, nomen, dédit, co-cis, par A. Bertalisse. — A. travers la France : Fontenay-le-Comte, par Anthyme Saint-Paul. — Dessins : Tofani, Gilbert, Zier, Mesnel. — Bureaux à la librairie Hachette et Co, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

La REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE et la REVUE SCIENTIFIQUE sont à la veille d'entrer dans leur vingtième année. Toutes deux paraissent, comme on sait, le samedi. Chaque numéro contient 46 col. in-4^e petit texte. Prix : 60 cent.

La Revue politique et littéraire publie régulièrement des articles sur le Théâtre et les mœurs, de M. J.-J. Weiss; des *Causeries littéraires*, de M. Maxime Gaucher; des *Notes et impressions*, de MM. Louis Ulbach et X...; des articles de personnages politiques importants; des romans, nouvelles et récits de MM. Tourguénef, Ludovic Halévy, Francisque Sarcey, Quatrelles, etc. Le directeur est M. Eugène Yung.

Elle commencera en décembre un grand roman d'Henry Gréville, intitulé : *Louis Breil, histoire d'un pantoufflard*. Les abonnés nouveaux au 1^{er} janvier recevront en prime tout ce qui aura paru de cette œuvre inédite, dans laquelle le célèbre écrivain aborde pour la première fois le roman patriotique.

La Revue scientifique publie régulièrement les travaux les plus récents et les importantes leçons et conférences des savants français et étrangers. Elle a pour collaborateurs MM. Berthelot, Pasteur, Wurtz, Milne-Edwards, Tyndall, Huxley, du Bois-Reymond, Virchow, etc. C'est à la fois un journal de haute science et de diffusion scientifique. Directeur : M. Charles Richet.

Abonnements pour les départements : Chaque Revue un an 30 fr. — Les deux Revues réunies, 50 fr. Bureaux, 108, boulevard Saint-Germain, Paris.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. Sommaire du numéro 23 (2 décembre 1882). — Opinion de M. Gladstone dans la question égyptienne. — Le Rosier, récit, par M. Jules de Glouvet. — Le romantisme des classiques, par M. Jules Lemaitre. — Le drame dans Victor Hugo; la reprise du Roi s'amuse, par M. J.-J. Weiss. — Causerie littéraire. — Notes impressions, par M. X... — Politique extérieure. — Bulletin.

Bureau des Revues, 108, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Nouvelle Encre. J. GARDOT DIJON. n'oxydant pas les Plumes, n'épaississant pas. MÉDAILLE D'OR. — Chez tous les Papetiers.

BAYLES, J^{NE}
 RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fûmés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnoons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liquides en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, mires, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRE ET COUVERTS
 DE LA MAISON CHRISTOPLE
 ET RÉARGENTURE.
 BIJOUTERIE RELIGIEUSE
 ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES
 D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,
 TONDEUSES, TOURNE-BROCHES
 ET RÉPARATIONS.
 ASSORTIMENT
 DE REVOLVERS DES FABRIQUES
 DE LIÈGE.

A VENDRE
 à Cahors, au centre de la ville
 UNE GRANDE ET BELLE MAISON AVEC COUR ET JARDIN

Facilités pour le paiement.
 S'adresser au bureau du Journal.

ÉLÉGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN
 avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors
 Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.
 MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC.

COLORATION DES VINS PAR LA TEINTE VÉGÉTALE

GARANTIE INOFFENSIVE ET EXEMPTÉ DE TOUTE MATIÈRE NUISIBLE

La dose pour 1 barrique de 225 litres..... 3 fr. »
 La boîte de six doses pour 6 barriques de 225 litres..... 16 »
 La boîte de 12 doses pour 12 barriques..... 30 »

Ce produit donne aux vins trop faibles une belle couleur pourpre, c'est-à-dire la couleur naturelle du vin, ne les trouble pas et aide à la clarification.

Expédition franco port et emballage contre mandat poste avec instruction détaillée; il est ajoutés, sur la demande du client, la manière sûre et pratique de fabriquer avec les raisins secs le vin et la piquette de ménage.

Adresser toutes demandes à M. COUSTILLAS Jeune, négociant
 Place Franchetille, Périgueux.

LE CAFÉ DES GOURMETS
 est composé des meilleures sortes. Il ne contient aucun mélange de Chicorée ou autres substances analogues.
 Toutes les boîtes doivent être scellées par deux bandes portant le nom : **HERNIES**
 ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE

AVIS TRÈS-UTILE

Guérison des maladies de toutes sortes, par le traitement du Docteur DEXE. Il sera répondu immédiatement à tous ceux qui enverront un timbre de 0.15 c. à M. CHOLET, Directeur de la Pharmacie des Deux-Mondes 12, Quai de la Guillotière à Lyon.

PLUS D'ÉVRAILLES ni MIGRAINES

GUÉRISON INSTANTANÉE & GARANTIE des MAUX DE TÊTE et MAUX DE DENTS par l'huile chinoise de MATHIEU, 69, boul. de Strasbourg, PARIS. Prix du flacon avec manœuvre de service (franco) contre 1 fr. 25 en mandat ou timbres-poste (marque déposée). Exiger sur chaque flacon la Signature MATHIEU

HERNIES

Descentes, Chutes de Matrices GUÉRISON CERTAINES ET RADICALE

MÉTHODE MIGNAL-SIMON Médecin-Herniaire aux Herbières (Vendée) NOTICE GRATIS & FRANCO - Affranchir

CERTAIN GUÉRISON et sans douleurs

des Plaies aux jambes, ulcères variqueux de toutes natures, d'autant de 20 et même de 30 ans compliqués ou non d'éczémas. S'adresser à M. MOSSOT, médecin à BUSSY-en-OTHÉ (Yonne) Envoi du Prospectus gratis.

J'OFFRE à toute personne sans quitter son emploi le moyen de gagner 10 fr. à 15 fr. par jour et 30 fr. en voyageant pour articles utiles et nouv. Répon. Fr. suivant timbre. Ecr. à M. MATTHEY, 78, r. St-Martin, Paris

CORS AUX PIEDS
 Durillons et Œils de Perdrix
 VERRUES
 AUX PIEDS & AUX MAINS
 GUÉRISON CERTAINE
 Par la Pommade GALOPEAU
 dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies 1 fr. le flacon, par poste 1 fr. 25 se méfier des contrefaçons Exig. l'adr. ti. après 19, boul. de Strasbourg, Paris

FOURGEAU
 A ETAMPES (Seine-&-O)
 AGRAPES pour Couvertures de Bâtimens employés sur le nouvel HOTEL-DE-VILLE PARIS

A LOUER

Présentement
UN APPARTEMENT

DE SIX PIÈCES
 AUX TILLEULS,
 Rue du Lycée, 27.

JACQUEZ de la variété fructifère, RIPARIAS sélectionnés.

S'adresser à M. Elie DOUYSSET, route Capestang, à Béziers (Hérault).

Le Propriétaire-Gérant A. Luytu

MÉDAILLE D'OR 1880
 Plus de Chevaux couronnés!
 Guérison radicale et réapparition du poil de la même couleur par le
TOPIQUE PORTUGAIS DE C. ROUXEL
 CAILLAT-ALMIN, 75, rue Vieille-du-Temple.
 Seul propriétaire, par adjudication du 21 juillet 1877.
 Exiger le timbre humide de l'Etat et la signature CAILLAT-ALMIN.

MAISON DES 100.000 PALETOTS
 CAHORS, Boulevard Nord.
A. PAQUIGNON
 MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843
 RUE TAILLEFER ET RUE CONDE
 MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.
 VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.
 HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS
 RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial, b. s. g. d. g.
 Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.
 La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.
 ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE
PRIX FIXE INVARIABLE.
 Tous les Envois sont faits franco.

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881
PHARMACIE CENTRALE
 DE CAHORS

ESCROUZAILLES PHARMACIEN
 Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.
 Ses Vins de quinquina, médaillés, sont spécialement recommandés : préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison : Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres contre les rhumes récents et anciens. — Injection végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eaux de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Étranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Alimentation.

MACHINES A COUDRE
 De la Maison BARIQUAND et Fils
 CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (B. G. D. G.)
 Ces Machines, se recommandent par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement.
 Seul dépôt à Cahors, chez M. Ch. DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL 4^{me}.